

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire Marc-Antoine CHARRIER 3E9243 - 1756 1758 - Testaments uniquement. Relevé Madeleine Delplanque

Ref	Lieux	Acte	Dates	Protagonistes	Résumé de l'acte	Observations
3E9243/2660	Nasbinals	T	1757/05/05	AUVERGNAS Nicolas de Montgros p de Nasbinals	Nicolas AUVERGNAS , à la grange dite de Philippard à Nasbinals. Lègue au posthume 10 livres. 5 sols à ses amis et parents. HU Anne QUINTARD son épouse pour rendre au posthume dont elle est enceinte. Testament déclaré en présence d'Anne QUINTARD et de Marie VIDAL sa "belle" (mot nom terminé). Mais si l'enfant venait à décéder, donne à sa femme 100 livres et 12 livres à Marguerite QUINTARD sa belle-soeur. Lègue à Jeanne SALTEL sa soeur utérine et femme de Jean CHAZALY d'Escudières, 100 livres à prendre sur ses droits maternels et paternels. Et toujours si l'enfant ne vit pas, il institue pour héritiers, conjointement, Pierre et Jean AUVERGNAS ses frères consanguins, garçons journaliers habitant Cougoussac p de Recoules	
3E9243/2851	Recoules d'Aubrac	T	1758/08/13	BARDON Anne femme en secondes noces de Jacques DELCROS	Anne BARDON, veuve en 1ères noces de Jean CHALVET d'Escudierettes p de Recoules et femme en 2ndes noces de Jacques DELCROS de Montgros demeurant maintenant comme fermier au domaine de Mr VALETTE. Elle rappelle avoir fait donation de tous ses biens à Marie CHALVET sa fille lors de son CM avec Jean-Pierre PRUNIERES de Recoulettes chez Me Costerauste not. de Chaudeaigues, se réservant une pension, qq petits meubles et 400 l pour doter ses autres enfants. Elle veut être enterrée au cimetière de Nasbinals, tombeau de ses ancêtres. Lègue à Jean et Jean Joseph CHALVET ses fils, et à Anne, Marie Jeanne femme de Jean PETIT du Crouzet p d'Aumont, Hélène, Marianne CHALVET ses 7 enfants (6 sont inscrits là, Marie est la 7ème), 300 livres à Jean Joseph, Hélène et Marianne qd se marieront. Lègue à l'enfant (un fils) de Guillaume GALIN et de défunte Marianne CHALVET sa fille aynée de Las Fons p des Bessons, 100 livres quand sera d'âge. Lègue à Catherine CHALVET femme à Pierre surnommé Lilase "ne se rappelle pas son nom" sa fille du Py 5 sols. Ses meubles à ladite Anne CHALVET sa fille. A Hélène une marmite, etc....(beaucoup de détails) HU Marie CHALVET sa fille fe	
3E9243/2688	Nasbinals	T	1757/07/14	BATIFOL Jacques de Montgros	Jacques BATIFOL, de Montgros p de Nasbinals, dans la maison de Joseph GARDES au nom de sa femme, donne à Jean BOISSONNADE second du nom, journalier demeurant à Montgros, son cousin, une vache avec son veau femelle et 3 chars de foin, lègue à Jean VAISSADE son autre cousin journalier de Montgros, demeurant actuellement comme domestique chez Jacques HUITRE, un coffre, ses habits et 2 chemises, un petit chaudron cuivre, une marmite. HU Joseph VAISSADE, laboureur son autre cousin de Montgros	
3E9243/2880	Brion	T	1758/12/14	BATIFOL Marie du Fau de Brion	Marie BATIFOL fille majeure de feu Etienne et Jeanne PERIER de La Fau p de Brion, malade, lègue 1 settier de blé-seigle aux pauvres de Brion. Lègue à Gabrielle BATIFOL sa sœur femme de Bertrand PECOUL de Salacrup p de Chauchailles, 20 livres, à Jean BATIFOL son neveu, fils de Pierre du Fau, 20 livres lorsqu'il aura 15 ans. HU Pierre BATIFOL premier du nom son frère ayné, laboureur du Fau de Brion	

3E9243/2598	Grandvals	T	1756/11/27	BOISSONNADE Antoine de Grandvals	Antoine BOISSONNADE, journalier de Grandvals. Déclare avoir peu de biens, mais lègue à une vache qu'il a dans on écurie à sa femme Catherine FOURNIER, et le foin, plus 3 settiers de blé-seigle, une petite marmite et un chaudron cuivre, lui lègue aussi tous ses biens meubles à charge de payer à Jeanneton, sa fille femme d'Antoine CHARBONNIER de ? p de Chauchailles, 34 livres pour reste des 60 à elle dues dans son CM, lègue à Antoine BOISSONNADE son neveu et filleul fils d'autre Antoine de Grandvals, 15 livres et une paire de métiers quand il aura 25 ans, lègue à Jeanne BOISSONNADE sa nièce fille dudit Antoine 15 livres et aussi à Pierre BOISSONNADE aussi son neveu. HU Joseph BOISSONNADE laboureur, son neveu de Grandvals	acte très pâle, peu lisible
3E9243/2560	Nasbinals	T	1756/07/12	BOISSONNADE Marianne de Nasbinals	Marianne BOISSONNADE, veuve d' Henry Dallo de Nasbinals, gisante malade dans son lit, lègue à Barthélémy et Etienne ses enfants, 100 livres à chacun payables en 4 paiements annuels de 25 livres, dont le premier commencera lorsqu'ils seront en âge de majorité - HU Françoise DALLO sa fille. La testatrice pense que ses biens sont d'une valeur d'environ 400 livres. Présents Sr Pierre DALLO praticien, Barthélémy BERGOUGNOUX tous de Nasbinals	
3E9243/2699	La Fage Montvx	T	1757/09/21	BOUT Élisabeth femme de Jean BOUCHARENC de la Fage Montivernoux	Élisabeth BOUT, femme de Jean BOUCHARENC simple manouvrier, de la Fage Montivernoux. Gisante malade dans son lit, veut être enterrée au cimetière de la Fage, tombeau de ses ancêtres. Lègue à ses enfants : Guillaume, Jean et Pierre BOUCHARENC 60 livres à chacun payables en 3 paiements de 20 livres quand se marieront ou atteindront leur 25 ans révolus. Lègue à Elisabeth BOUCHARENC sa fille 200 livres quand se mariera. HU Jean BOUCHARENC son mari	
3E9243/2861	Brion	T	1758/10/17	CHABOT Joseph laboureur du Prionds p de Brion	Joseph CHABOT laboureur du Prionds p de Brion, malade, donne 36 livres à l'église de Brion pour faire bruler la lampe pendant l'année, très gros légats aux églises de Brion et Chaydeaigues, 2àà livres au plus nécessiteux de Brion (1500 livres en tout) De plus lègue 400 livres à Pierre CHABIT son frère de Sinières ? p de Neuveéglise, et 200 livres aux enfants dudit Pierre, lègue à Antoine CHABOT son frère laboureur à Anglars p de la Fage Montvx, 300 livres, à Marguerite CHABOT sa soeur veuve de Jean TEISSEDRE de Brion, 200 livres, lègue à Joseph CHABOT son neveu et filleul de Brion l'église 30 livres, lègue à Jean PAGES fils d'Antoine du villade fu Fau son neveu, 100 livres. Le testateur confirme la donation qu'il fit à Marie TEISSEDRE sa nièce lors de son mariage en mai dernier devant Me PELISSIER d'Aumont, avec Jean-Baptiste PELAT de Reyrac en cette paroisse et la nomme HU de tous ses biens. Annule son précédent testament	voir même registre T de Marie TEISSEDRE femme de JB PELAT

3E9243/2736	Nasbinals	T	1757/12/16	CHABOT Marc Antoine de Rieutortet	Marc Antoine CHABOT, de Rieutortet p de Nasbinals, maison de feu Vital CHABOT paysan, son père est malade. Lègue à Jean Baptiste CHABOT son frère, 10 moutons, au printemps prochain, valeur 9 livres 10 sols, pèce. Lègue à Joseph CHABOT son autre frère 8 agneaux mâles, les plus beaux, au printemps prochain. S'il n'y a pas assez de bêtes son héritier complètera en argent. Lègue à Marianne et Marie Jeanne CHABOT ses soeurs, 200 livres en 2 paiements, lègue à Jeanne CHABOT sa soeur, femme de Guillaume AVIT boulanger de Nasbinals, 50 livres. Il donne de plus à Marie Jeanne sa soeur une brebis, lègue à Marianne TIEULON sa filleule et cousine de feu Antoine TIEULON d'Escudiérettes, nourrice de Recoules, une brebis sans agneau délivrée à la St Marc. HU Antoine CHABOT son frère cadet. Il donne aussi à Marianne sa soeur, un garde-robe. Sont présents Sr Jean DALLO chirurgien de Nasbinals, André BOISSONNADE et Jean AUVERGNAS paysans de Rieutortet, Joseph CALCIAT laboureur, Pierre et Antoine BOISSONNADE frères germains laboureurs et Antoine MERCUY tous de Rieutortet
3E9243/2878	Brion	T	1758/12/14	CHABOT Marie veuve de Pierre PELAT de Reyrac p de Brion	Marie CHABOT, veuve de Pierre PELAT, laboureur de Reyrac p de Brion. Lègue aux pauvres 3 settiers de blé-seigle, lègue à Jean Antoine PELAT son fils dudit Pierre, 500 livres, lègue à Anne PELAT sa fille cadette, 500 livres plus un lit garni et tous ses habits et linge qu'elle aura à son décès. Lègue aux enfants de défunte Marie PELAT sa fille, femme de Pierre SURGES ? laboureur d'Albaret le Bas, lègue à Jeanne PELAT femme de Pierre TARDIEU laboureur de Rimeizenc p du Fau, 10 livres, lègue à Marianne PELAT sa fille femme d'Antoine BOUSQUET laboureur des Gouttes (le Fau), 5 sols. HU Marc Antoine PELAT son fils aîné de Reyrac
3E9243/2541	Nasbinals	T	1756/05/29	CHAMPREDONDE Élisabeth de Nasbinals	Élisabeth CHAMPREDONDE , Veuve de Jean Huitre de Nasbinals (Brantes) Lègue à Philippe HUITRE sa fille, femme de Barthélémy TROUSSELLIER meunier de Nasbinals, à Anne HUITRE son autre fille et femme d'Antoine VAISSADE laboureur de Montgros, 50 livres à chacune, lègue à Elisabeth et Anne VAISSADE filles de Joseph, laboureur et feu Jeanne HUITRE, ses petites filles, 25 livres à chacune payables lorsque seront en âge ou se marieront. HU Catherine HUITRE sa fille aînée dudit feu Jean son mari
3E9243/2845	La Fage Montvx	T	1758/07/27	CHARRAIRE Jean de la Fage Montivernoux suivi de la donation Marie CHARRAIRE sa sœur	Jean CHARRAIRE, petit laboureur d'Anglars p de La Fage Montvx. veut être enterré à La Fage Montivernoux. Lègue à Pierre, Jean-Pierre, et autre Pierre et Jean CHARRAIRE ses fils, 500 livres à chacun, lorsque se marieront ou seront d'âge. Lègue à Agnès CHARRAIRE sa fille 800 livres lorsque se mariera ou sera d'âge, lègue aux posthumes dont sa femme peut être enceinte. Il veut que ses enfants soient logés, nourris vêtus dans sa maison au frais de son héritière jusqu'à leur établissement. Lègue à Marie CHARRAIRE sa soeur 10 livres, annuellement de rente viagère et elle devra rester dans la maison de son héritière. HU Elisabeth CHAUDEAIGUES sa bien aimée épouse. Il règle sa pension annuelle lorsqu'elle aura rendu le fideis commis, et si elle décède avant de l'avoir rendu, nomme Pierre son fils aîné. Même jour, donation entre vifs de Marie CHARRAIRE majeure, à Jean son frère d'Anglars p de la Fage Montvx. Ils sont enfants de feux Pierre et Marguerite CHAUVET . Elle lui remet pour les agréables services, tous ses droits légitimes paternels, maternels, soit 1000 livres constituées en dot par son feu père, à la condition d'être entretenue, logée, nourries au r

3E9243/2698	Nasbinals	T	1757/09/20	CHAUDESAIGUES Jeanne de Nasbinals	Jeanne CHAUDESAIGUES, pauvre fille, fileuse de laine de Nasbinals, gisante malade dans son lit, donne et lègue aux père capucins de Marvejols, lègue à Catherine CHAUDEAIGUES sa sœur, veuve de Jean ROUX de Nasbinals, 30 livres, lègue à Jeanne LAURENS fille de Jean sa nièce et filleule de la ville de Chirac, une robe de couleur, une jupe de couleur bleue et une chemisette de couleur violette, valeur environ 15 livres, HU Marie CHAUDEAIGUES sa soeur femme de Barthélémy RIGAL voiturier de la ville de Nasbinals. Son héritière devra payer ses dettes : 9 livres à Mademoiselle de ROCHEGRES, à Pierre CHAMPREDONDE surnommé la Violette, à Jean VEYRES , aux Capucins de Marvejols, à Jeanne PEIRONNET fille de Jacques tisserand de Recoules
3E9243/2602	Brion	T	1756/12/22	CHAUVET Guillaume du Fau de Brion	Guillaume CHAUVET, artisan du Fau p de Brion. Dans la maison de Guillaume CHAUVET père dudit Guillaume, dûment émancipé, lègue à Marianne CHAUVET sa fille de Toinette JOUGLIA Sa femme 600 livres quand sera d'âge, lègue au posthume de la dite JONGLIA même somme. Il règle la pension annuelle de sa femme et lui donne un petit appartement que son héritier lui fera mettre en état d'habiter et un petit jardin. HU Jean CHAUVET premier du nom son frère et aussi fils audit Guillaume. Le testateur déclare être entièrement payé de 150 livres à lui dues sur son contrat de mariage avec ladite JONGLIA veuve de Me DALLO notaire royal de Marvejols, par les mains de Sr Guillaume VALETTE, bourgeois, habitant de Nasbinals - <i>X Guill. CHAUVET le 05/06/1753, fils de Guillaume et Marie CHAZALY, elle est fille de feu Barthélémy JOUGLIA et Marguerite JOUGLIA GG3 img 37 Nasbinals (Marie Luxembourg)</i>
3E9243/2844	Recoules d'Aubrac	T	1758/07/28	CHAZALY Marguerite veuve de Jean RABEYROLIS de Recoulettes	Marguerite CHAZALY veuve de Jean RABEYROLIS petit laboureur, de Recoulettes p de Recoules d'Aubrac, malade, lègue à Pierre et Jean second du nom, RABEYROLIS ses enfants, 600 livres à chacun (modalités : à Pierre dans l'an de son décès, à Jean second, lorsque se mariera). Lègue à Marguerite RABEYROLLIS seconde du nom, sa fille, femme de Antoine CHAZALY de Recoules 700 livres. Lègue à Antoine RABEYROLIS sa fille, 700 livres, lègue à Marguerite RABEYROLIS sa fille, outre les sommes de 600 et 700 livres, représentants les légats paternels et maternels, elle donne en plus son habitation. Elle lègue à Suzanne et Marguerite CHARBONNIER ses petites filles, filles de Guillaume de Recoulettes et de défunte Marguerite RABEYROLIS sa fille aynée, 400 livres à chacune tant de son chef que de celui de son feu mari, leur ayeul. HU Jean RABEYROLIS premier du nom son fils
3E9243/2540	Nasbinals	T	1756/05/25	DALLO Antoine (dit Riboulet) de Nasbinals	Antoine DALLO dit Riboulet , de Nasbinals. HU Marie BRESCHET son épouse à charge de rendre à Jean DALLO son fils lorsqu'il aura atteint l'âge de majorité ou se colloquera en mariage
3E9243/2541	Nasbinals	Cod	1756/05/28	DALLO Antoine (dit Riboulet) de Nasbinals	Antoine DALLO dit Riboulet, de Nasbinals - codicile du précédent testament. HU Marie BRESCHET à charge de rendre à leur fils Jean, mais s'il vient à décéder, veut que le fideis commis soit rendu à Marianne DALLO sa nièce et fille de Jean DALLO dit Riboulet son frère aîné.
3E9243/2636	Nasbinals	T	1757/03/27	DELMAS Jean de Baboyères	Jean DELMAS , Baboyères p de Nasbinals, gisant malade attaqué de "pleurésie très dangereuse" lègue à ses enfants qui sont, Etienne, Joseph, François, Marie, et Marguerite, ainsi qu'au posthume 5 sols. HU Anne TIEULON sa bien-aimée femme. Dit qu'il possède une paire de vaches et une paire de "bourrets", que les meubles (une maie et un bois de lit, une maie à pétrin, une crémaillère, une marmite) sont d'une valeur de 145 livres

3E9243/2695	Brion	T	1757/08/25	DURAND Marie de Brion veuve d'Etienne TEISSEDRE de Brion le Vieux	Marie DURAND veuve d'Etienne TEISSEDRE, manouvrier de Brion le Vieux. Lègue à Marie TEISSEDRE sa fille 100 livres lorsque se colloquera en mariage ou à sa majorité de 25 ans accomplie. HU Antoine TEISSEDRE son fils
3E9243/2795	Nasbinals	T	1758/05/06	FABRE Françoise de Nasbinals veuve de Pierre MINISCLOU	Françoise FABRE, de Nasbinals, veuve de Pierre MINISCLOU, journalier, malade mais néanmoins dans son bon sens. Veut être enterrée à Nasbinals, tombeau de ses ancêtres. Lègue à Jean MINISCLOU son fils dudit Pierre 18 livres, lègue à Marie Jeanne MINISCLOU sa fille cadette, 54 livres. HU Marie MINISCLOU sa fille aînée
3E9243/2638	Nasbinals	T	1757/04/13	FRENAL Jean Pierre de Nasbinals	Jean Pierre FRENAL, journalier de Nasbinals atteint d'une pleurésie très dangereuse, lègue à Jean Antoine, Guillaume, Joseph, Jean-Antoine, Jean-Pierre et Catherine FRENAL ses enfants, 10 livres chacun lorsqu'ils se marieront, lègue au posthume s'il y a pareille somme. HU Anne VAISSADE sa femme. Veut qu'elle rende l'hérité à l'un de ses enfants mâles dans le temps qu'il lui plaira
3E9243/2509	Nasbinals	T	1756/04/02	GINISTY Antoine de Nasbinals	Antoine GINISTY, gisant dans son lit malade, de Nasbinals lègue à Antoinette, Marianne, Marie Jeanne, Elisabeth, Marie, Jean ses enfants, la somme de 20 livres à chacun, lorsque se marieront HU Jeanne DALLO sa femme
3E9243/2513	Nasbinals	T	1756/04/05	GINISTY Antoine de Nasbinals	Antoine GINISTY, manouvrier de Nasbinals. Avait déjà fait son testament le 2. A juste rajouté un posthume si sa femme est enceinte. Lègue à Antoinette, Marianne, Marie Jeanne, Elisabeth, Marie, Jean ses enfants HU Jeanne DALLO sa femme à charge de rendre à l'un de leurs enfants fils ou fille
3E9243/2799	Recoules d'Aubrac	T	1758/05/14	GIRARD Antoine de Recoulettes (<i>il est nettement écrit GIRARD en en-tête, sans aucun doute possible, mais les enfants sont nommés GISARD</i>)	Antoine GIRARD (GISARD plus loin dans le texte) de Recoulettes, journalier, malade, veut être enterré à Recoules tombeau de ses ancêtres. Lègue à chacun de ses enfants : Jean, Philippe, Anne et Cécille, 5 sols - HU Jeanne BELCARE sa femme. Lègue aussi au posthume si elle est enceinte. Elle devra rendre de préférence à Jean leur fils
3E9243/2528	Nasbinals	T	1756/04/29	GOTTY Jeanne de Nasbinals	Jeanne GOTTY, de Nasbinals lègue à Catherine REMISE sa fille femme de Pierre CHARBONNIER laboureur du présent lieu, à Marie REMISE sa fille et à chacune 300 livres, HU Antoine Julien REMISE son fils
3E9243/2849	Recoules d'Aubrac	T	1758/08/03	ISSARNY Pierre de Cougoussac p de Recoules	Pierre ISSARNY, manouvrier de Cougoussac p de Recoules d'Aubrac, gisant dans son lit malade, veut être enterré à Recoules, tombeau de ses ancêtres, lègue à Cathere ISSARNY sa sœur femme de Guillaume RESCOUSSIER de Recoules 25 livres, payables quand sa fille Catherine ISSARNY aura atteint l'âge de se marier ou sera d'âge. HU Jeanne CHAPELLE sa femme à charge de rendre à Catherine ISSARNY sa fille. Le testateur déclare avoir reçu 66 livres à Jean CHAPELLE de Recoules son beau-père, partie de la dot de sa femme.

3E9243/2566	Grandvals	T	1756/08/04	JAROUSSE Catherine veuve BATIFOL p de Grandvals	Catherine JAROUSSE , veuve de Pierre BATIFOL de Bonnechare p de Grandval, maison d'Etienne BATIFOL, lègue à André BATIFOL son fils cadet du village de Lasbros ? Et à Françoise BATIFOL femme d'Antoine PERIER Me maréchal de ? 5 sols, car elle leur donna déjà 150 livres dans leur contrat de mariage. Lègue à Marianne BATIFOL sa fille cadette 240 livres (suivent modalités). Lègue à Etienne BATIFOL et Antoine BATIFOL, ses fils et petit-fils et filleul, de la présente maison sese à Bonnechare, 60 livres, lorsque le dit Antoine aura atteint l'âge de 25 ans. Legue à Antoinette PERIER sa petite fille et fille audit Antoine et la dite Françoise BATIFOL de la Resche ? 30 livres lorsqu'elle atteindra sa 15ème année. HU Etienne BATIFOL son fils. Elle rajoute en fin de testament, un leg 34 livres 10 sols, à Mre André JAROUSSE son neveu, prêtre du lieu de Grandvals mais demeurant comme vicaire au lieu de Ste Colombe de Montauroux.
3E9243/2518	Grandvals	T	1756/04/23	LAPORTE Elisabeth de Grandvals	Elisabeth LAPORTE , de Grandvals Lègue à Marie LAPORTE veuve de Jean BIRON laboureur, sa nièce habitant de Grandvals, lègue à Jean LAPORTE du lieu, à Guillaume LAPORTE demeurant à La Brugeire, lègue à Catherine LAPORTE de Grandvals, à Jeanne LAPORTE femme de Pierre CHARBONNIER demeurant à ?, Antoine ROCAGEL fils de feu Guillaume et de Catherine LAPORTE, ses frères et soeurs, HU Joseph LAPORTE son frère, du présent lieu
3E9243/2633	Nasbinals	T	1757/03/24	MAIGNE Marguerite, pauvre fille majeure de Nasbinals	Marguerite MAIGNE pauvre fille majeure de Nasbinals, malade dans son lit. Lègue à Privat MAIGNE son frère, actuellement au service, 10 livres payables lors de son retour dans le pays, lègue à Catherine LAPORTE sa nièce fille de Jean-Pierre et Toinette MAIGNE p d'Antrenas, à Marguerite PAGES son autre nièce fille d'Antoine et Agnès MAIGNE d'Antrenas, à Agnès FONTANIER autre nièce fille de Jean et Marianne MAIGNE de Nasbinals. A chacune 25 livres quand seront d'âge ou se marieront. Lègue à ses soeurs : Toinette, Agnès et Marianne, 5 sols. HU Jean MAIGNE son frère, laboureur de Nasbinals
3E9243/2877	Brion	T	1758/12/14	MAIGNE Marie de Reyrac	Marie MAIGNE, de Reyrac p de Brion l'église, maison de Jean MAIGNE laboureur. Lègue à Françoise MAIGNE sa sœur femme de Pierre BATIFOL laboureur de Brion, 50 livres, lègue à Agnès BATIFOL sa nièce fille audit Pierre, 50 livres lorsque sera d'âge, lègue à Françoise MAIGNE femme de Guillaume COSTERAUSTE du Fau, sa tante, 50 livres, lègue à Françoise MAIGNE sa soeur veuve d'Antoine BRUN du lieu de Brion l'église, 15 livres, lègue à Marc Antoine BRUN fils dudit feu Antoine son neveu, 9 livres. HU Jean MAIGNE son frère petit laboureur de Reyrac. présents Sr Marc Antoine PELAT marchand, Pierre PELAT fils d'autre Pierre, tous de Reyrac
3E9243/2622	Grandvals	T	1757/01/12	MALGOUIRES Jeanne veuve d'Antoine SENRAU de Grandvals	Jeanne MALGOUIRES, veuve d'Antoine SENRAU de Grandvals. Lègue à Jean-Pierre, Pierre, Jean, Antoine, François et Jeanne SENRAU ses enfants, 5 livres à chacun, lorsqu'ils auront atteint l'âge de majorité ou se marieront, donne à la susdite Jeanne son coffre. HU Jean-Pierre SENRAU son beau-frère laboureur du lieu

3E9243/2569	St Chély d'Aubrac	T	1756/08/25	MOISSET Laurens de St Chély d'Aubrac	Laurens MOISSET, garçon laboureur originaire de la métairie de Ser.... De la p de St Chély d'Aubrac, demeurant depuis environ 14 ans comme domestique, dans la maison du Sr Cayron, Marchand. Veut être enterré au cimetière ordinaire de la maison d'Aubrac selon les bons plaisirs de Mres les Chanoines du Chapitre. Lègue aux pauvres les plus nécessiteux de Condom et de St Chély, 100 livres. Lègue 150 l X 2 aux RP capucins de Rodez et Marvejols. Lègue à Pierre MOISSET laboureur, son frère de Las Garrigues p de St Chély d'Aubrac, un habit complet drap de pays, lègue à François MOISSET son neveu de Las Garrigues et fils dudit Pierre 200 livres (somme qu'il lui doit pour du blé et autres marchandises), Lègue à Pierre, Jean, Marie, Térèse, Marianne et Françoise MOISSET ses neveux et nièces (25 livres aux garçons, 50 livres aux filles) sommes qui seront payées par François MOISSET leur frère.
3E9243/2569	St Chély d'Aubrac	T	1756/08/25	MOISSET Laurens de St Chély d'Aubrac (suite)	(suite du testament de Laurens MOISSET) Plus lègue à Catherine MOISSET sa nièce et filleue fille audit Pierre 400 livres lorsqu'elle se colloquera en mariage ou aura l'âge de majorité, plus lègue à Françoise PELISSIER sa belle-soeur et femme dudit Pierre MOISSET des Garrigues pour les bons et agréables services 50 livres, plus lègue à Marie MOISSET sa soeur veuve de Jean PELISSIER laboureur du Pouget p de St Chély, 300 livres, lègue à Laurent PELISSIER fils audit feu Jean son filleul et neveu 120 livres lorsqu'il aura atteint sa 14ème année. HU Anne MOISSET sa soeur du Cros de St Chély d'Aubrac - Suit l'inventaire : 17 boeufs gras et 16 vaches qu'il a vendues à Nicolaus PONS marchand de Condom, chaque boeuf à raison de 87 livres, chaque vache à raison de 46 livres plus 22 moutons à 7 livres, 10 sols. L'entier prix lui est dû par ledit PONS. etc....(ce testament est très long et très détaillé en ce qui concerne l'inventaire, avec personnes citées)
3E9243/2841	Marchastel	T	1758/07/13	NOAL Pierre de Marchastel	Pierre NOAL, simple manouvrier de Marchastel, malade et craignant d'être surpris par la mort, veut être enterré à Marchastel tombeau de ses ancêtres. Lègue à Marguerite REYLET sa mère de Rieutort, p de Marchastel, 30 livres, lègue à Pierre AMOUROUX son filleul et neveu, fils d'autre Pierre dudit Rieutort, 15 livres, lorsqu'il atteindra l'âge de puberté, lègue à Pierre BOUNIOL son autre filleul et neveu, fils de François, 12 livres (habite Marchastel), lègue à Pierre NOAL, filleul et neveu, fils d'Antoine de Marchastel, 12 livres. A tous ses frères, soeurs, 5 sols. HU Marguerite MALET sa femme. Elle devra régler ses dettes, notamment à Marianne BOUNIOL sa nièce et fille de lad Marguerite MALET sa femme des premières noces de cette dernière, habitante de Marchastel, 39 livres (argent prêté), à Anne BOUNIOL soeur de la dite Marianne, 12 livres, à Antoine G..CIS, fermier 14 livres, à Jacques RESCOUSSIER de Marchastel, 6 livres, à Joseph BOYER dud Marchastel 4 cartons seigle, à Jacques CASTANIER d'Usanges, 6 cartons seigle, à Antoine NOAL son frère journalier de Marchastel, 24 livres, à Jean BOUNIOL de Marchastel, son beau-frère, 15 livres.

3E9243/2620	St Rémy	T	1757/01/06	PERIER Marguerite femme en secondes noces de Guillaume VEYRIERES de la Roche Canillac de St Rémy au diocèse de St Flour	Marguerite PERIER de La Roche Canilhac veuve de Guillaume CHARBONNIER et femme en secondes noces de Guillaume VEYRIERES de la Roche Canillac p de St Rémy au diocèse de St Flour. Elle déclare que lors du contrat de mariage de Marie CHARBONNIER sa fille de feu Guillaume, avec Jean BIRON de Recoules, devant Me Costerauste notaire de Chaudaigues, avoir fait donation à Marie CHARBONNIER d'une somme de 400 livres. Elle réservait 300 livres afin de doter ses autres enfants. Lègue à Antoine CHARBONNIER son fils 300 livres, à Jean CHARBONNIER son autre fils, à Hélène CHARBONNIER sa fille, femme de Jean VEYRES ? (BEYRES ?) charpentier de Nasbinals, 5 sols. HU Marie CHARBONNIER sa fille femme de Jean BIRON de Costerauste p de Recoules. Présent Sr Pierre CHARBONNIER praticien	
3E9243/2688	Nasbinals	T	1757/07/20	REVERSAT Guillaume de Nasbinals	Guillaume REVERSAT, de Nasbinals dit ? Garçon journalier, attaqué de coliques, conscient du peu de biens qu'il possède en ce monde, consistant en 1/3 de jardin d'une valeur de 10 livres, et de 50 livres sur la maison de feu Antoine REVERSAT son frère où il est actuellement provenant de ses droits légitimes paternels et maternels. HU Catherine REVERSAT première du nom sa nièce, fille de feu Antoine de Nasbinals. Lègue à Pierre RFEVERSAT son frère domestique à la maison d'Aubrac, 5 sols	
3E9243/2867	Brion	T	1758/10/27	TEISSEDRE Marie femme de Jean Baptiste PELAT de Priondes p de Brion	Marie TEISSEDRE, femme de Jean Baptiste PELAT laboureur de Brion (Prioudes) malade, lègue 100 livres aux pauvres de Brion en pain ou argent, 800 livres à Jean TEISSEDRE son oncle vicaire à Perpignan dans le diocèse d'Alès (doit distribuer pour faire dire des messes de requiem, notamment à Mr BOUSQUET vicaire de Chanac, aux capucins de Marvejols, etc.). Lègue à Jean Baptiste PELAT son mari pour les bons et loyaux services 3000 livres (leur mariage date de mai dernier). Lègue à Marguerite et autre Marguerite TEISSEDRE ses soeurs de Brion, 100 livres chacune lorsque se marieront, plus donne à Jean PELAT son oncle laboureur de la Chaldette, 100 livres et 1 settier blé seigle mesure de Brion, lègue à Jeanne PELAT veuve de Jean ALBARET sa tante de Chauchailles, 100 livres. HU Marie PELAT veuve de Guillaume TEISSEDRE sa mère d'Ussel p de Brion. Elle rajoute 4 cartons de blé-seigle à sa tante Jeanne PELAT. La testatrice a voulu signer, elle n'a pu à cause du tremblement de sa main.	voir même registre T de Joseph CHABOT son oncle
3E9243/2733	Recoules d'Aubrac	T	1757/12/09	TIEULON Antoine d'Escudiérettes	Antoine TIEULON, paysan d'Escudierettes p de Recoules, malade, lègue à Jean Baptiste, Joseph et Marianne TIEULON ses enfants 1200 livres à chacun dès qu'ils auront atteint l'âge de majorité ou se colloqueront en mariage (suivent modalités), même somme au posthume dont Jeanne CHASTANG sa femme pourrait être enceinte, lègue 250 livres pour les messes basses de requiem, dont la somme de 150 livres léguée par feu Jean Baptiste TIEULON son frère (son testament reçu par Dallo notaire) HU Jeanne CHASTANG sa femme, à charge de rendre l'hérité à Jean Baptiste Tieulon son fils aîné et s'il décède à Joseph Tieulon, son cadet lorsqu'elle le jugera nécessaire et dans le temps qu'il lui plaira. Elle devra faire établir sa pension. La valeur de ses meubles (meubles, outils d'agriculture, et nécessaire pour l'exploitation de son domaine, mais non compris les semailles) valeur environ 280 livres, valeur du domaine 7900 livres. Son beau-père (non nommé) habite le village du Cher, aidera sa femme dans l'exploitation du domaine	

3E9243/2696	La Fage Montvx	T	1757/08/26	TIEULON Marie veuve de Pierre AMOUROUX de Ferluguet p de la Fage Montivernoux	Marie TIEULON, veuve de Pierre AMOUROUX petit laboureur, de Ferluguet p de la Fage Montivernoux. Dans sa maison, malade, veut être enterrée au tombeau de ses ancêtres, lègue la somme de 200 livres (!) pour un trentenaire de messes de Requiem qui seront dites dans l'église de la Fage. Elle fit donation de tous ses biens à Jacques AMOUROUX son fils aîné lors de son contrat de mariage reçu par Servant notaire à Carnaval dernier à charge pour lui de doter ses autres enfants. Elle avait prévu de léguer à Joseph, Jean, Catherine et Marie AMOUROUX ses enfants du feu Etienne TEISSEDRE 400 livres à chacun payables scavoir 100 livres, le jour de leur mariage ou de leur majorité accomplie, etc...jusqu'à fin paiement. Mais elle précise qu'elle veut donner 500 livres à la dite Catherine et 600 à la dite Marie pour raison de bons et agréables services qu'elle a reçus de ses filles et les indemniser de la perte de temps qu'elle leur a occasionnée. HU Jacques AMOUROUX son fils aîné déjà donataire contractuel de tous ses biens meubles et immeubles
3E9243/2809	Recoules d'Aubrac	T	1758/05/30	VAISSIERE Jeanne veuve de Pierre BOUISSOU de Cougoussac.	Jeanne VAISSIERE, veuve de Pierre BOUISSOU journalier de Cougoussac, malade. Lègue à Nicolas AUVERGNAS, demeurant à la grange dite de Philippart à Nasbinals, 57 livres pour le prix des 2 vaches qu'il trouva dans la maison lors de son mariage avec Catherine BOUISSOU fille de la testatrice. Lègue à Pierre, Jean et Marie SALTEL frères et soeur enfants de feu Jean journalier de Nasbinals, ses neveux, et à chacun 5 livres lorsqu'ils se marieront ou seront majeurs (25 ans). Lègue à Catherine BOUISSOU sa nièce fille de Jean, journalier de Recoules, 5 livres lorsque se mariera, lègue à Françoise VIGUIER fille de Pierre journalier de Grisettes femme de Guillaume ISSARNY demeurant à la métairie de Rolland p de St Rémy, 5 livres. HU Jeanne VIGUIER, sa nièce et filleule, fille de Pierre, journalier, du village de Grisettes, demeurant depuis 7 ans à Cougoussac, pour les bons et agréables services qu'elle lui a rendus en qualité de servante. Présents Sr Jean Pierre et Jean Laurens CHARBONNIER père et fils
3E9243/2577	Recoules d'Aubrac	T	1756/10/06	VALETTE Joseph, Sieur d'Escudières, décédé	Feu Me Joseph VALETTE Sieur d' Escudières, avocat de Nasbinals. Ouverture de son testament mystique. Ont comparu Me Jacques BRESCHET procureur en la cour et delle Marguerite BESSON d'ARJALET veuve dudit Me VALETTE d'Escudières habitants de Nasbinals. En présence des témoins dénommés, et des Sieurs Guillaume (ayné), Joseph Marie, Jean Baptiste, Jacques Joseph et François Guillaume (attention prénoms composés) VALETTE ses enfants et aussi de delles Marie Catherine et Marianne VALETTE ses filles. Le testament est daté du 4 janvier 1754 présente la signature du testateur et celle de Me Joseph DALLO notaire de Marvejols. Suit l'ouverture du testament. Sont non comparants. Sr Jean Baptiste VALETTE, et delles Marie Catherine et Marianne VALETTE ses enfants. Testament écrit et signé de sa main, clos par 4 cachets de cire rouge, cousu d'un ruban rouge. Légats aux prêtres de Nasbinals et à la chapelle de ChaudesAigues.

3E9243/2577	Recoules d'Aubrac	T	1756/10/06	VALETTE Joseph, Sieur d'Escudières, décédé (suite)	<p>suite du testament - Lègue à delle Marguerite CALCIAT de ROCHEGRES sa tante une maison (situation) et un jardin. Lègue à tous ses enfants : Guillaume, Joseph-Marie, Marie Catherine, François, Jean-Baptiste, Marianne, Jacques-Joseph et François-Guillaume VALETTE de delle BESSON d'ARJALET 3500 livres à chacun, et idem au posthume s'il y a (suivent les modalités) Déclare qu'il veut que ses enfants soient nourris, vêtus, entretenus dans sa maison au train et compagnie de son héritière même dans les collèges et universités tout le temps nécessaire. HU Delle Marguerite de BESSON d' ARJALET son épouse bien aimée. Demande à son épouse de régler ses dettes et les légats de Me Antoine et Catherine CALCIAT , ses ayeul et mère et si son épouse vient à décéder, nomme Sr Guillaume VALETTE son fils. Le testateur déclare avoir fait écrire et dicté ce testament à Me Joseph DALLO notaire de Marvejols et d'avoir signé à chaque page VALETTE d'ESCUDIERES. Il fera remettre aussi un mémoire à une personne de confiance.</p>
3E9243/2693	Brion	T	1757/08/25	VERGNES Jeanne veuve de Guillaume RIEUTORT de Brion (en marge : expédié à Sr François RIEUTORT mari de l'héritière)	<p>Jeanne VERGNES, veuve de Guillaume RIEUTORT du Carroc, p de Brion, maison de Sr Jean-François RIEUTORT marchand, laquelle désire éviter les différends concernant le peu de biens qu'elle possède. Lègue à Sr Jean-François RIEUTORT son petit neveu, marchand, 30 livres, lègue à Etienne, François et Jean-Baptiste RIEUTORT ses petits neveux et enfants aud Sr Jean-François RIEUTORT habitant du Carroc, 30 livres à chacun lorsqu'ils auront atteint l'âge de puberté, lègue à Sr Jean VERGNES, teinturier, son frère d'Estaing au diocèse de Rodez, 30 livres, lègue à Jeanne VERGNES femme de Jean BORIES tisserand, d'Estaing, sa nièce, 30 livres, lègue au nommé VERDIER ? (CORDIER ?) fils de feu Jean, teinturier demeurant à Espalion son petit neveu, 30 livres, lorsque sera majeur, lègue à Rose CIGALINE ? femme du nommé REINES ? Me cordonnier d'Espalion sa nièce, 30 livres, lègue à Marie et Geneviève CARALS ses nièces habitantes de Villecomtal au diocèse de Rodez, 20 livres à chacune. HU Anne VERGNES sa nièce, femme de Sr Jean-François RIEUTORT du village du Carroc p de Brion</p>

